

Séance du Conseil Municipal du 10/03/2011

N° 044

Anciennes Directions ou Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011004

Signataire : ABW/PC

OBJET : Lecture et approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 Février 2011;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 Février 2011

Pour le Maire

Adjoint Délégué

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10/02/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 10 FEVRIER, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 janvier 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Madame Evelyne YONNET, 1^{ère} Adjointe de la question 1 à 8 puis par Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers, à partir de la question n°9.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes DIAKITE, LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjointes au Maire,

Mme LOURENCO, M VINCENT, Mme SANDT, M. ROS, Mme M'DAHOMA MOHAMED, MM. MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, MM. DEL MONTE, RUER, Mmes GRARE, DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
Mme AHMED	Mme KHELAF	Mme HARKATI	M. KETFI (jusqu'à la question n°39)
M. LANTERNIER	Mme ZAHIR	M. MILIA	M. LOGRE
Mme MADI	M. HAFIDI	M. BEAUDET	M. DEL MONTE
Mme KOUAME,	Mme HAMMACHE	M. KAMALA	Mme DERKAOUI
M. MINIMBU	M. AIT BOUALI		

Absents: M. GUERRIEN, Mmes CHIBAH, KARMAN-SUCH, M. AUGY.

Secrétaire de séance : Mme ZAHIR,

QUESTION N° 021 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2011

A l'unanimité.

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2011

QUESTION N° 022 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET- Benoît LOGRE

OBJET : Convention entre la Ville d'Aubervilliers, la S.C.I.C Habitats Solidaires et Emmaüs Avenir, pour l'implantation d'habitations légères.

A l'unanimité.

SIGNE la convention tripartite entre la Commune, la SCIC Habitats Solidaires et Emmaüs Avenir - les bâtisseurs d'Emmaüs fixant les engagements réciproques des différents partenaires et les modalités de partenariat

EMET et **SIGNE** le bon de souscription pour l'entrée au capital de la SCIC Habitats Solidaires à hauteur de 75.000 euros

DESIGNE Evelyne YONNET, adjointe au Maire et son suppléant Benoît LOGRE, adjoint au Maire pour siéger à la Commission d'attribution et de suivi des logements,

SOLLICITE le C.C.A.S. pour assurer la gestion de ce dispositif (convention avec la SCIC Habitats Solidaires).

QUESTION N° 023 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : centre de santé - renouvellement du contrat d'un médecin spécialisé en rhumatologie pour une période de 3 ans à compter du 1er mars 2011.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à renouveler, le contrat d'un médecin spécialisé en rhumatologie pour une période de 3 ans à compter du 1 mars 2011.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat

QUESTION N° 024 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : centre de santé - renouvellement d'un contrat à compter du 1 er mars 2011, d'un médecin spécialisé en gastro-entérologie pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à renouveler le contrat d'un médecin spécialisé en gastro-entérologie, à compter du 1^{er} mars 2011, pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT : Que la rémunération de ce médecin spécialisé non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures).

QUESTION N° 025 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET-Jean Yves VANNIER

OBJET : Cession du terrain sis 78-80 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers, cadastré AP 164 au profit de Résidences Sociales d'Ile de France.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

APPROUVE la cession du terrain communal sis 78-80 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers, cadastré AP 164, au profit de Résidences Sociales d'Ile de France.

DIT que la cession se fera au prix de 740.000 euros.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 026 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Commande publique : Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public de maintenance, d'entretien, de support et d'interventions sur des autocommutateurs et équipements de communications

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Parti Radical de Gauche» s'étant abstenus

APPROUVE le projet (annexé) de convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de maintenance, d'entretien, de support et d'interventions sur des autocommutateurs et équipements de communications, avec la désignation de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune comme coordonnateur du groupement

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes pour ce qui concerne la Ville d'Aubervilliers

DESIGNE Jean-François MONINO, Maire Adjoint comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville pour y siéger en tant que membre titulaire et Gérard DEL MONTE, Conseiller Municipal comme membre suppléant de Jean-François MONINO.

QUESTION N° 027 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Missions d'inspections, de contrôle et de vérifications réglementaires sur diverses installations (électricité, gaz, ascenseurs, appareils de levage, portes et portails, équipements scéniques, rayons ionisants). Années 2011 à 2014 - Approbation du projet de marché. Autorisation de signature.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE le projet de marché cité en objet, passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2011 et renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an et ce, trois fois au maximum permettant ainsi de couvrir les années 2011, 2012, 2013 et 2014.

AUTORISE le Maire à signer le marché subséquent, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres

QUESTION N° 028 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Maintenance et dépannage des chaudières de petites puissances, ramonages des installations dans les logements et les locaux collectifs des différents bâtiments communaux. Années 2011-2012-2013. Approbation du projet de marché.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée intermédiaire cité en objet, passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2011 et renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an et ce, deux fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2013.

QUESTION N° 029 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : prise en considération de l'opération de revitalisation économique du secteur dit Réchossière et possibilité de surseoir à statuer

A l'unanimité.

PREND en considération l'opération dite Réchossière de requalification des deux zones d'activités économiques (conformément au plan annexé ci-après) dont l'objet est de créer un programme neuf correctement inséré dans le tissu urbain et de favoriser l'accueil d'entreprises porteuses de richesses et d'emplois.

DIT que conformément à l'article L 111.10 du code de l'urbanisme, un sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuses la réalisation de l'opération prise en considération par la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage et de publicité conformément à l'article R 111.47 du code de l'urbanisme (affichage de la délibération pendant un mois en Mairie et mention insérée dans un journal diffusé dans le département).

QUESTION N° 030 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.

A l'unanimité.

APPROUVE et **AUTORISE** le maire à signer le projet de convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 28^{ème} édition du festival tel que joint en annexe.

QUESTION N° 031 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le maire à signer le projet de convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec l'association Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel.

QUESTION N° 032 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse (FACEJ) en Zone Urbaine Sensible (ZUS) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis.

QUESTION N° 033 -1- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Charte de co-développement du quartier canal Porte d'Aubervilliers création d'une association (Aubervilliers Saint-Denis) pour la mise en œuvre d'un Fonds d'aide au développement du commerce local.

A l'unanimité.

DÉCIDE d'adhérer à l'association chargée de mettre en œuvre et de gérer les actions en faveur du développement du commerce local telles que déclinées dans la Charte de co-développement du quartier Canal Porte d'Aubervilliers signée en juin 2004,

DESIGNE pour représenter le conseil municipal au sein de cette association :

- Jacques SALVATOR, Maire
 - Ou, en cas d'empêchement,
 - Malika AHMED, Maire-Adjointe au commerce
-

QUESTION N° 033 -2- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers à la Charte de co-développement Commercial

A l'unanimité.

DECIDE d'adhérer à la Charte de co-développement du commerce local susmentionnée,

APPROUVE le projet d'avenant à la Charte de co-développement du commerce local établi à cet effet,

AUTORISE le Maire à signer ce projet, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 034 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Nouvelle charte d'organisation et de modalités de fonctionnement de la Démocratie de proximité.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» et M. MENIA du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

ADOpte la nouvelle charte d'organisation et de modalités de fonctionnement de la démocratie de proximité.

QUESTION N° 035 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Adhésion du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) au Syndicat Mixte des systèmes d'Information (SII)

A la majorité des membres du conseil, Me Ratzel-Togo, MM. Ros, Monino du groupe "les Verts", Me Ahmed, M. Ménia du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

APPROUVE l'adhésion du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII)

QUESTION N° 036 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Centre social quartiers Vallès-La Frette et Robespierre-Cochennec-Péri: signature de la convention d'objectifs et de financement relative à l'agrément du centre social, ouverture du lieu d'accueil parents-enfants, aides à l'investissement de la CAF pour les travaux d'aménagement de la salle Cochennec, adhésion à la Fédération départementale des centres sociaux, et dénomination du centre social.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n°10-323 relative à l'agrément du centre social avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE le Maire à constituer un dossier de demande d'ouverture de droits de prestation de service pour la création du lieu d'accueil parents-enfants auprès de la CAF et à signer les documents nécessaires.

AUTORISE le Maire à constituer un dossier en vue de percevoir les aides à l'investissement de la CAF pour les travaux d'aménagement de la salle Cochennec, composante du centre social, et à signer les documents nécessaires.

ADHERE à la Fédération des Centres Sociaux de Seine-Saint-Denis pour un montant de 480€ en 2011.

DECIDE de nommer le centre multi-sites « Maison pour tous Bertly Albrecht ».

QUESTION N° 037 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Création d'un conseil des sages à Aubervilliers et adhésion à la fédération nationale des villes et conseils des sages.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

DECIDE de la création d'un Conseil des Sages à Aubervilliers.

FIXE à 55 ans l'âge minimum des membres du Conseil des sages

ADOpte la charte et le règlement intérieur du Conseil des Sages d'Aubervilliers (*jointes en annexes*)

AUTORISE l'adhésion de la Ville d'Aubervilliers à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

DESIGNE, pour représenter la Ville à la FVCS, un membre du Conseil Municipal, en la personne de Madame Véronique HAMMACHE et son suppléant, en la personne de Monsieur Tedjini Michel MAIZA

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

DECIDE de verser le montant de la cotisation pour l'année 2011, soit 875,00€

QUESTION N° 038 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Débat d'orientation budgétaire

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2011, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

QUESTION N° 039 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Opération d'acquisition cession, ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2011

A la majorité des membres du conseil, M. MENIA du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus.

AUTORISE le maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, à engager, liquider et mandater les frais d'acquisition du 14 boulevard Anatole France à hauteur de 1 739 600 €.

QUESTION N° 040 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Bilan du conseil municipal extraordinaire du 19 novembre 2009

A l'unanimité.

PREND ACTE :

- Du bilan des actions menées suite aux délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire du 19 novembre 2009 portant sur les questions de sécurité, de prévention et de tranquillité publique.

- Des bilans annexés (Police Municipale, Mécanique sauvage, Intervenant Social au Commissariat).

QUESTION N° 041 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Mise en place d'un dispositif de médiation de nuit "médiateurs-correspondants de nuit "

A l'unanimité.

DECIDE de s'engager dans la mise en place d'un dispositif de médiation sociale nocturne « Médiateurs-Correspondants de nuit » permettant une présence humaine assurant une veille technique et sociale ;

DIT que ce service sera composé d'agents professionnels formés, ou en cours de formation aux métiers de la médiation.

AUTORISE le Maire à constituer un comité de pilotage chargé de définir et de préfigurer le dispositif.

AUTORISE le Maire à engager toutes démarches utiles à la création d'un groupement d'intérêt public qui aura la charge de réunir les moyens de financements et de partenariat nécessaires dans le domaine de la sécurité et au premier chef du dispositif de correspondants de nuit.

QUESTION N° 042 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement de deux représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association cinéma "Le Studio".

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «tous ensembles pour Aubervilliers» s'étant abstenus

DESIGNE en lieu et place de Jean-François MONINO et Mounia HARKATI, pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de l'association cinéma "Le Studio":

- Véronique LE BIHAN, maire-adjointe à la propreté,
 - Grâce LOURENCO, conseillère municipale
-

QUESTION N° 043 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Dénomination de voies : ZAC Canal

A l'unanimité.

RENOMME la rue de la Gare : rue Madeleine VIONNET.

NOMME la voie 1 de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers : rue Anne-Marie FETTIER.

NOMME la voie 3.1 de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers : rue du Docteur Jules TRONCIN.

NOMME la voie 3.2 de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers : rue Louis GIRARD.

QUESTION N° 044 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : 9-9 bis et 11 rue de la Gare à Aubervilliers, terrains correspondant aux parcelles cadastrées R 5 et R 31, d'une superficie totale de 621 m², cession au profit de la SEM Plaine Commune Développement

Question reportée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h10